



Télécabines médicales comment ça marche ?

Une nouveauté dans l'Ain pour lutter contre le manque de médecins : la téléconsultation

» C'est l'un des dispositifs lancés et financés par le conseil départemental de l'Ain pour lutter contre la désertification médicale, il sera le premier département à y recourir ainsi. Cinq cabines de téléconsultation sont mises en service à partir de cet automne sur plusieurs territoires de l'Ain. Cet équipement n'est pas nouveau puisque l'idée a été lancée par une start-up française il y a une douzaine d'années déjà. "H4D" a conçu cet équipement de haute technologie avec l'ambition de permettre l'accès à un médecin partout et tout le temps, sans que celui-ci ne soit physiquement présent. Mais comment ça marche au juste ? Voici quelques réponses à vos questions.

Le fonctionnement ?

Après une prise de rendez-vous sur une application dédiée, le patient rentre dans la cabine et y insère sa carte vitale. Il doit choisir le motif de la consultation puis rentre en visioconférence avec un médecin généraliste ou un spécialiste formé. Le praticien à distance peut prendre des mesures en temps réel pour poser un diagnostic.

Quels types d'exams ?

Indice de masse corporelle, température, tension et fréquence cardiaque, taux d'oxygène dans le sang, électrocardiogramme, glycémie tests visuel et auditif, dermatoscope etc. Exemple : si le médecin à distance souhaite écouter les battements du cœur du patient, il lui demandera de placer le stéthoscope sur sa poitrine en le guidant. Les mesures s'affichent sur l'écran de visioconférence. Le fabricant fait valoir que le médecin téléconsultant peut prendre en charge 85 % des motifs habituels de recours à un généraliste.

Comment les utiliser ?

Un référent employé par la collectivité va assurer l'accueil du patient. Il sera chargé de le guider dans la cabine. A distance, le médecin oriente le patient sur l'utilisation des instruments et lui donne des indications selon des protocoles précis. À l'issue de la consultation, le référent présent sur place aura la charge d'assurer sa désinfection de tout le matériel.

Où et quand ?

Les cabines seront installées durant le dernier trimestre 2020 dans des locaux mis à disposition par une collectivité territoriale. Possibilité aussi dans un cabinet médical existant qui dispose de locaux vacants. Plusieurs communes se sont portées candidates, le choix doit intervenir en ce dernier trimestre 2020. Une condition : que le territoire soit équipé de la fibre optique. Ces télécabines mobiles ne sont pas figées en un lieu. Si par l'installation d'un praticien, la démographie médicale s'améliore sur un secteur, la cabine peut être installée ailleurs.

Combien ça coûte ?

Environ 90 000€ HT l'unité. La maintenance et l'entretien de cet équipement sont à la charge de la collectivité locale d'accueil.

La première cabine, dédiée à la santé au travail (SST) est implantée à Cénord, au laboratoire départemental, en phase d'expérimentation.

»A.L.